

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission**22^e** séance plénièreMercredi 25 octobre 2017, à 15 heures
New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

En l'absence du Président, M. Sparber (Liechtenstein), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)**Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Conformément au calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/72/CRP.2, c'est aujourd'hui la dernière journée consacrée à notre examen thématique et cet après-midi, nous allons aborder le groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». Cependant, avant d'entamer la liste des orateurs pour ce groupe de questions, conformément au calendrier adopté, la Commission va tout d'abord entendre un exposé du Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je rappelle aux délégations que la séance sera suspendue à 17 h 30 aujourd'hui, afin de procéder à la cérémonie annuelle de remise des diplômes du

Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, M. Fernando Luque Márquez, de l'Équateur.

Je vais d'abord donner la parole à M. Luque Márquez pour qu'il fasse sa déclaration, et nous passerons ensuite dans un cadre informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions.

Je donne la parole à M. Luque Márquez.

M. Luque Márquez (Équateur) (parle en espagnol) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres de la Commission, de m'avoir invité à informer la Première Commission des évolutions et des résultats de la dernière semaine de réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue du 5 au 9 juin.

Je suis particulièrement satisfait de pouvoir informer la Commission que le Groupe de travail a été en mesure de parvenir par consensus à des recommandations sur les objectifs et l'ordre du jour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. D'aucuns auraient pu penser que le temps écoulé entre la deuxième semaine de réunion du Groupe de travail, en juillet 2016, et la troisième, et dernière, semaine de réunions, en juin de cette année, risquait d'être préjudiciable au suivi du thème sous examen et, par conséquent, aux chances de parvenir à s'entendre sur des recommandations.

Néanmoins, j'ai toujours cru, pour ma part, que ce laps de temps nous donnait au contraire l'occasion d'approfondir notre réflexion sur les questions qui pouvaient nous diviser comme sur celles qui font l'objet d'un accord général. Cette période nous a aussi permis de continuer à dialoguer avec plusieurs délégations et de tenir deux séances de consultations ouvertes, l'une ici à New York, le 1^{er} mars et l'autre à Genève, le 15 mai. À mon avis, ces réunions ont contribué à obtenir ce bon résultat final.

Tout comme je l'avais fait au cours de la session de juillet 2016, j'ai proposé de poursuivre nos délibérations en utilisant un texte évolutif correspondant à la version du dernier jour de la session de l'année dernière. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il y a un an, à la Première Commission (voir A/C.1/71/PV.20), utiliser un texte évolutif est certes plus laborieux mais cela permet de refléter et d'examiner les idées de tous les participants, et cela nous donne les moyens de trouver des solutions collectives aux difficultés rencontrées. Cela permet également à la personne qui préside le Groupe de travail d'évaluer dans quelle mesure les diverses propositions recueillent des soutiens et font consensus. Enfin, je crois que le fait d'avoir pu disposer d'un texte sur écran et de l'avoir ouvert au débat et aux propositions de tous nous a aidés à parvenir plus facilement au consensus qui nous a permis d'adopter les recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour.

Bien entendu, lorsque nous avons entamé la dernière semaine de travail, des divergences subsistaient quant à la portée d'une quatrième session extraordinaire, avec d'un côté un groupe de délégations favorable à une conception étroite fondée sur l'idée que, pour que la session extraordinaire soit couronnée de succès, il fallait, après la tenue d'un débat général, se limiter à un ou quelques thèmes spécifiques, et de l'autre, un groupe qui préconisait que les délibérations soient les plus vastes possibles, conformément à ce qui s'était passé lors des précédentes sessions extraordinaires consacrées au désarmement. Les avis divergeaient aussi sur les critères du consensus, sur le rôle que ce

consensus devait jouer dans une session extraordinaire et sur la manière dont cela devait se traduire dans nos recommandations.

Après trois jours de discussions, puisque nous approchions de la fin du temps imparti, j'ai présenté un document de travail au Groupe pour examen, dans l'espoir qu'il pourrait être accepté par tous. Quelques heures de délibérations supplémentaires ont été nécessaires, mais à la fin de la soirée du vendredi 9 juin, la grande souplesse de tous les participants a permis de convenir d'un texte qui, sans pleinement satisfaire toutes les délégations, ce qui est normal, était néanmoins acceptable pour tous.

À cet égard, je tiens à remercier particulièrement les délégations qui, où qu'elles se situent par rapport aux questions examinées, ont fait montre de leur attachement au multilatéralisme, ce qui nous a permis d'adopter par consensus les recommandations concernant les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui figurent dans le rapport du Groupe de travail (A/AC.268/2017/2). Ces recommandations, ancrées dans les principes, priorités et objectifs du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution /S-10/2) sont tournées vers l'avenir car elles invitent la quatrième session extraordinaire à développer des moyens, adaptés à la situation actuelle, afin de poursuivre les progrès en matière de désarmement.

Ces recommandations soulignent par ailleurs l'importance du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Mais elles soulignent également la nécessité de revoir le fonctionnement de ce mécanisme, afin de le renforcer et de préserver sa pertinence en améliorant son efficacité. Pour que ces discussions sur le désarmement ne soient pas abstraites, il a été recommandé que la quatrième session extraordinaire définisse et élabore des mesures concrètes, pratiques et efficaces de nature à faire progresser le désarmement et la sécurité internationale. Enfin, l'un des objectifs convenus est que les résultats de cette session extraordinaire soient consignés dans un ou plusieurs documents de consensus.

Le Groupe avait aussi pour mandat d'examiner « la création éventuelle d'un comité préparatoire en vue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Le Groupe a jugé opportun de porter cette question devant l'Assemblée générale, et par conséquent la Première Commission.

Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé activement aux travaux du Groupe; les membres du Bureau, qui sont toujours prêts à me faire bénéficier de leurs conseils et de leurs idées; et le personnel du Secrétariat, dont la contribution a été indispensable au Groupe et à l'issue positive de ses travaux.

Il nous appartient désormais, à la Première Commission, de choisir la voie à suivre. Pour cela, nous aurons besoin de nouvelles consultations afin de convoquer effectivement la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement et de fixer les modalités de cette session.

J'ai la ferme conviction que la tenue de la quatrième session extraordinaire sera dans l'intérêt de tous les États et, ce qui est encore plus important, des peuples que nous représentons, car ce sont les peuples qui ont décidé, il y a 72 ans, de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Luque Márquez de son exposé.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin que les délégations puissent avoir un échange interactif, sous forme de questions-réponses, au sujet de l'exposé que nous venons d'entendre.

La séance, suspendue à 15 h 15, est reprise à 15 h 20.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer l'examen du groupe de questions relatif au mécanisme de désarmement. Encore une fois, je prie instamment tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps imparti.

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/72/L.33 et A/C.1/72/L.34.

M. Rahdiansyah (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'érosion continue du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement des pays non alignés est résolu à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans ces domaines et seule approche durable pour traiter de ces questions, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle une nouvelle fois la Conférence à convenir par consensus et sans plus tarder d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance du principe figurant dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon lequel :

« l'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit » (*résolution S-10/2, par. 29*).

Le Mouvement des pays non alignés se félicite du fait que les présidents des sessions précédentes de la Conférence du désarmement issus de pays membres du Mouvement ont déployé des efforts pour relancer les travaux de fond de la Conférence en 2017. Le Mouvement des pays non alignés prend note des délibérations et des discussions sur des questions de fond qui ont eu lieu au cours de la session de 2017 de la Conférence du désarmement, et salue les efforts que celle-ci a déployés dans le cadre de son programme de travail. Le Mouvement encourage tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire afin que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat de négociation.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la Commission du désarmement, par sa composition universelle et sa qualité d'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, a la pertinence voulue et le caractère central qui s'impose pour examiner divers problèmes liés au désarmement et présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption par consensus des recommandations du Groupe de travail II de la Commission du désarmement, intitulées « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Mouvement appelle tous les États Membres à parvenir à un consensus au sein du Groupe de travail concerné de la Commission du désarmement l'an prochain, sur des recommandations

en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Notre objectif commun est d'accroître l'efficacité du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. En s'appuyant sur son règlement intérieur et ses méthodes de travail actuels, ce mécanisme a donné naissance à des traités et des directives qui font date. Le Mouvement des pays non alignés estime que la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de faire des progrès affichée par certains États, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour sa part, le Mouvement est disposé à contribuer de manière constructive à faire progresser les questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies et à explorer les moyens de renforcer le mécanisme multilatéral pour le désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance que revêt la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car elle serait l'occasion de revoir, dans une perspective plus conforme à la situation internationale actuelle, les aspects les plus essentiels du processus de désarmement. Elle permettrait aussi de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique en faveur, d'une part, de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et, d'autre part, de la maîtrise et de la réduction des armes classiques. À cet égard, le Mouvement se félicite du succès des sessions de fond, deux en 2016 et une en 2017, tenues par le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et présidées par l'Équateur, qui ont convenu des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa profonde préoccupation face à l'absence persistante de représentation adéquate des pays non alignés au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, et demande au Secrétaire général et à la Haute-Représentante de faire le nécessaire pour assurer une représentation équilibrée et équitable au sein du Bureau. Le Mouvement des pays non alignés souligne que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement doit être renforcé comme il convient et que ses fonctions de recherche et d'information doivent être étendues en conséquence, comme en dispose le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Mouvement tient à appeler l'attention sur les projets de résolution qu'il présente dans le cadre de ce groupe de questions, comme indiqué ci-après : « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement » (A/C.1/72/L.34) et « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement » (A/C.1/72/L.33). Le Mouvement apprécie le soutien qui leur est apporté.

Enfin, considérant que la volonté politique est indispensable au fonctionnement efficace du mécanisme multilatéral pour le désarmement, le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'exhortation qu'il adresse à l'ensemble des pays à travailler de concert, à coopérer davantage et démontrer de manière concrète leur volonté de faire en sorte que le mécanisme multilatéral pour le désarmement puisse à nouveau, dans un avenir qui ne soit pas trop éloigné, donner la pleine mesure de sa capacité à faire progresser la paix et la sécurité dans le monde entier.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée dire que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La position du Groupe des États arabes sur l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est indissociable de son engagement de principe en faveur du désarmement nucléaire, qui doit conduire à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est la priorité absolue de tous les efforts visant à réaliser le désarmement et à garantir la sécurité internationale, comme convenu lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978.

Le Groupe des États arabes rappelle que le mandat et les activités du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement ne reposent que sur ces sessions extraordinaires, qui ne peuvent pas être modifiées à moins d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette fin. Le Groupe des États arabes se félicite donc de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous attendons avec espoir des résultats concrets à l'issue de cette session, s'agissant d'éviter les nombreux changements à l'échelle internationale qui mettent de plus en plus en péril la sécurité internationale.

Le Groupe des États arabes attend également avec intérêt la conférence de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire qui aura lieu en 2018 et qui devrait couronner les initiatives positives prises par le Mouvement des pays non alignés, auquel appartiennent tous les États arabes. La conférence se tiendra à une période de changements profonds et historiques du système de désarmement, avec la mise en place du premier instrument international contraignant interdisant les armes nucléaires et délégitimant leur possession, leur transfert, leur prolifération, leur mise au point, leur emploi ou la menace de leur emploi, ce qui conduit à leur élimination.

Si le Groupe des États arabes salue les efforts faits dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous réaffirmons qu'il importe de donner à la Conférence les moyens de jouer son rôle, car elle est l'unique instance de délibération à l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous soulignons que l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les travaux de la Conférence du désarmement ne s'explique pas par d'éventuelles lacunes du mécanisme de la Conférence, mais tient plutôt au manque de volonté politique de ses États membres. Le Groupe des États arabes souligne donc la nécessité de préserver le rôle essentiel de la Conférence du désarmement.

Les divers sujets inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité, sont tous étroitement liés et conformes aux objectifs mondiaux dans ce domaine. Ils font partie de l'ordre du jour intégré du désarmement nucléaire. On ne peut examiner ces questions indépendamment, ni les aborder sous l'angle de la non-prolifération au détriment de l'approche globale du désarmement nucléaire. Cela s'applique également au projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dont nous avons besoin pour lutter contre l'accumulation de stocks de ces matières dans des pays possédant désormais des armes nucléaires. Faute de quoi, ce traité ne serait qu'un outil de plus maintenant le statu quo, c'est-à-dire le non-respect des obligations en matière de désarmement nucléaire.

À maintes reprises, le Groupe des États arabes a exprimé sa déception devant l'incapacité de la Commission du désarmement à parvenir à un consensus

depuis des années, sur toutes les recommandations, à l'exception de l'évolution positive observée lors de la dernière session. C'est le résultat de l'absence de volonté politique et de l'inflexibilité de certains États dotés de l'arme nucléaire, ce qui bloque la voie vers un consensus.

Le Groupe des États arabes a réalisé des efforts majeurs en vue de parvenir à un consensus. Il a joué un rôle constructif, notamment dans le cadre des efforts multilatéraux, pour procéder au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires. Il souligne la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de la souplesse requise pour permettre à la Commission de parvenir à un consensus lors de la prochaine session et d'atteindre les résultats voulus, comme cela a été le cas lors de la dernière session. L'ordre du jour de la prochaine session devrait tenir compte des préoccupations de tous les pays et donner la priorité au désarmement nucléaire.

M^{me} Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui comprend le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, l'Indonésie.

Le multilatéralisme et l'accomplissement responsable de leurs obligations par tous les pays sont les meilleurs moyens de traiter des questions mondiales du désarmement et de la non-prolifération. En effet, à partir de son règlement intérieur et de ses méthodes de travail actuels, le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement a permis de rédiger des traités et directives majeurs et d'encourager la confiance entre les États.

Pour l'ASEAN, l'amélioration de l'efficacité du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement doit constituer un objectif commun. La principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de faire des progrès affichée par certains États, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est regrettable que le désarmement dans le cadre de l'ONU progresse à un rythme désespérément lent.

L'ASEAN rappelle qu'il importe de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif de chaque entité du mécanisme multilatéral pour le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies

et la Première Commission de l'Assemblée générale. L'ASEAN est préoccupée par le fait que la Conférence du désarmement reste dans l'impasse sur la question de l'adoption d'un programme de travail. Nous encourageons les États membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de la volonté politique nécessaire afin que cette instance puisse s'acquitter de son mandat de négociation. Par ailleurs, l'ASEAN tient à souligner que le document final du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et d'un groupe de travail de la Commission du désarmement prouve qu'il est aujourd'hui possible de réaliser des progrès en matière de désarmement.

Nous reconnaissons le droit légitime des États de garantir leur propre sécurité, mais l'exercice de ce droit ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité collective de tous les États. À cet égard, l'ASEAN reconnaît la valeur du multilatéralisme dans la mise en place d'une approche fondée sur des règles en matière de normes et en tant qu'outil de renforcement de la confiance.

En ce qui concerne le mécanisme multilatéral pour le désarmement, nous restons à la croisée des chemins. Nous avons le choix entre renforcer collectivement ce mécanisme, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, ou nous enfermer dans cette impasse, faute de volonté politique, au risque de mettre en danger l'humanité. C'est à nous qu'incombe ce choix. Aussi longtemps que des pays continueront de posséder des armes nucléaires, l'instabilité, l'insécurité et le risque de prolifération existeront. La détention persistante d'armes nucléaires remet aussi en question les engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire et fragilise le cadre multilatéral de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'ASEAN exhorte tous les pays à respecter leurs engagements et à s'entendre pour redynamiser le mécanisme multilatéral pour le désarmement en prenant des mesures positives et concrètes.

M^{me} Carey (Bahamas) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le débat thématique consacré au groupe de questions « Mécanisme de désarmement ».

À l'occasion de ma première déclaration à la Première Commission, je tiens à féliciter le Président pour son élection à la tête de la Commission. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du

Bureau. Ils peuvent être tous assurés de l'appui de la délégation bahamienne à leurs travaux.

Je tiens tout d'abord à rappeler le grand intérêt que la CARICOM porte au mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et aux travaux des mécanismes connexes qu'il recouvre, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale. Comme l'ont déjà mentionné de nombreuses délégations à la Commission, la conjoncture mondiale a montré qu'il était nécessaire de renouveler et de renforcer le dialogue et les engagements afin de réaliser l'objectif du désarmement. C'est donc avec regret que nous constatons l'incapacité de la Conférence du désarmement à parvenir à un consensus sur son programme de travail, et en particulier sur le désarmement nucléaire. Il est tout aussi regrettable que la Commission du désarmement n'ait pas soumis de recommandations de fond à l'Assemblée générale au cours des dernières années.

Nous espérons sincèrement que, dans le cadre de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, les délégations s'emploieront sans relâche, de façon transparente et inclusive, à surmonter la paralysie qui a empêché la conclusion d'un accord dans les domaines clés des délibérations sur le désarmement. À cet égard, la CARICOM se félicite de la tenue prochaine de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et remercie le Groupe de travail à composition non limitée des efforts inlassables qu'il déploie pour parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire.

À ce stade, la Communauté des Caraïbes adresse ses remerciements à M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement pour son rôle inestimable en tant que coordinateur et facilitateur des initiatives de désarmement régionales et mondiales. La CARICOM apprécie également le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui agit pour une meilleure compréhension du fonctionnement du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et des autres institutions œuvrant dans les domaines de la sécurité internationale, du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Il ne peut y avoir de développement durable en l'absence de sécurité, de justice, de bonne gouvernance

et de paix. La CARICOM attache une importance considérable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, dans le contexte du désarmement, à l'objectif de développement durable n° 16, qui appelle à la paix, la justice et des institutions efficaces. La CARICOM croit fermement que le désarmement établit un lien fondamental entre la paix et le développement durable. Les approches régionales et mondiales en matière de désarmement se complètent mutuellement et doivent être menées de front.

À cet égard, nous nous félicitons des immenses contributions apportées par les centres régionaux pour la paix et le désarmement, qui permettent aux États Membres qui en font la demande de renforcer leurs capacités et de bénéficier d'un large éventail d'offres de formation. La CARICOM tient à saluer le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes basé au Pérou et qui, au cours de l'année écoulée, a entrepris plus de soixante activités de fond pour accompagner les États dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international de traçage, du Traité sur le commerce des armes et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous saluons également les initiatives du Centre régional des Nations Unies à Lima qui visent à promouvoir la participation des jeunes dans les affaires de désarmement, en particulier en ce qui concerne l'usage des armes à feu. En conséquence, la CARICOM note avec satisfaction les contributions volontaires apportées au Centre régional des Nations Unies à Lima par les Gouvernements du Canada, de l'Allemagne, des États-Unis, du Pérou, du Mexique et du Guyana au cours du dernier exercice budgétaire.

De même, la CARICOM constate avec satisfaction que l'Agence internationale de l'énergie atomique a endossé un rôle moteur par l'entremise de ses mécanismes solides de vérification et de suivi, ainsi que par sa contribution à la sécurité radioactive. Nous tenons également à saluer le travail réalisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le cadre de ses recherches indépendantes sur les affaires de désarmement. Ces recherches sont le lieu privilégié de la diffusion et de la promotion des informations sur le désarmement.

La Communauté des Caraïbes souligne l'importance capitale de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'instruments de renforcement de la confiance qui garantissent la paix et la sécurité, renforcent la non-prolifération nucléaire et font progresser le désarmement nucléaire. Nous saluons donc les efforts que réalisent actuellement les zones exemptes d'armes nucléaires pour atteindre ces objectifs. À cet égard, les pays de la CARICOM sont fiers d'être parties au Traité de Tlatelolco, dont on fêtera cette année le cinquantième anniversaire.

La CARICOM demande aux États de redoubler d'efforts pour s'acquitter de leurs obligations découlant des conventions et résolutions pertinentes sur le désarmement, ainsi que des cadres juridiques internationaux, tels que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (A/51/218, annexe), et la résolution 71/56 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Les récentes activités menées dans la péninsule coréenne et dans d'autres régions accroissent la menace que les armes de destruction massive font peser dans le monde entier, notamment sur des populations civiles innocentes. À cet égard, la CARICOM se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et espère que ce traité, conjointement à d'autres traités, favorisera des approches pratiques, axées sur la dimension humanitaire, qui font avancer les objectifs de désarmement.

En outre, en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, les États de la sous-région de la CARICOM considèrent que les armes légères, les armes de petit calibre et les engins non explosés sont depuis toujours les armes de destruction massive de cette partie du monde. La prolifération et l'utilisation abusive des armes classiques continuent d'avoir des conséquences dévastatrices et durables sur nos pays. C'est dans ce contexte que la CARICOM apporte son plein appui au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et aux documents finals pertinents qui s'y rapportent. La CARICOM se réjouit à la perspective de participer activement à la Conférence d'examen du Programme d'action de 2018.

Elle reconnaît également les contributions essentielles de la société civile au maintien de la paix et de la sécurité, en particulier celles des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Avec l'apparition

de nouvelles innovations technologiques et les risques potentiels qu'elles peuvent présenter pour la sécurité, y compris la cybersécurité, leur participation est plus importante que jamais.

Pour terminer, la CARICOM tient à réitérer ses félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vu attribuer cette année le prix Nobel de la paix. Une telle réalisation démontre non seulement l'importance du travail qui a été accompli, mais aussi le travail qui reste à faire. Les mécanismes de désarmement représentent notre volonté collective de parvenir à un désarmement total. Nous devons garder à l'esprit les raisons pour lesquelles ils nous relient les uns aux autres et ce qui est en jeu si nous échouons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Körömi (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

La promotion d'un système international efficace fondé sur une coopération multilatérale soutenue et forte, l'état de droit et la bonne gouvernance mondiale est inscrite de longue date dans la tradition de l'Union européenne. Nous estimons qu'il est important de rechercher des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux et aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, y compris celles qui découlent des nouveaux progrès technologiques, en particulier dans le cadre de l'ONU. Dans ce contexte, l'Union européenne tient à réaffirmer son appui au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, créé en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi qu'à ses trois instances qui se renforcent mutuellement et demeurent centrales et irremplaçables, à savoir la Première Commission de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU. Elles doivent être utilisées de manière plus efficace afin que chacune puisse jouer son rôle dans le domaine du désarmement et obtenir des résultats conformément à leurs mandats.

La Première Commission est une instance importante pour examiner et traiter les questions de non-prolifération et de désarmement en présence de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et de la société civile. Nous partageons tous la responsabilité d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. La Première Commission devrait être en mesure d'organiser des débats thématiques mieux ciblés sur les problèmes actuels en matière de sécurité et les défis à notre sécurité collective. Elle devrait également pouvoir élaborer des mesures concrètes pour y remédier, plutôt que de se contenter de mettre à jour les résolutions adoptées précédemment. Des mesures concrètes peuvent être envisagées en vue d'améliorer nos pratiques et méthodes de travail, notamment en ne présentant que tous les deux ou trois ans des résolutions et en nous abstenant de demander des rapports inutiles au Secrétariat.

La Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, et elle devrait jouer le rôle déterminant qui lui revient, conformément à son mandat. Elle devrait négocier des traités multilatéraux sur le désarmement et pourrait élaborer des instruments et des normes tels que des directives et des codes de conduite. Les questions plus vastes de sécurité internationale liées au désarmement sont également examinées à la Conférence du désarmement. Préserver la pertinence de la Conférence du désarmement est de la plus haute importance pour l'Union européenne. L'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve reste donc profondément préoccupante. Une réflexion collective innovante sera nécessaire pour redynamiser la Conférence du désarmement.

L'Union européenne demeure profondément attachée à un multilatéralisme efficace et accorde la plus grande importance au bon fonctionnement des institutions multilatérales. Nous saluons les efforts sincères déployés par les Présidents des précédentes sessions de la Conférence du désarmement pour tenter cette année de sortir de l'impasse et de parvenir à un accord sur un programme de travail. Cependant, la percée tant attendue n'a pas eu lieu. Il faudra redoubler d'efforts pour parvenir à un accord, ce qui à son tour continuera d'exiger de tous les membres de la Conférence du désarmement qu'ils fassent preuve d'une volonté et d'un engagement politiques soutenus, au même titre que les Présidents des futures sessions de la Conférence, qui devront s'acquitter pleinement de leurs fonctions.

L'Union européenne se félicite des débats de fond qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre de la Conférence du désarmement. Le caractère technique de ces échanges s'est avéré utile pour mieux comprendre les diverses positions et préoccupations en vue de trouver un terrain d'entente pour les travaux de fond sur toutes les grandes questions. Malheureusement, en raison de divergences de vues, les échanges n'ont pas donné lieu à des recommandations consensuelles. Néanmoins, nous espérons que le contenu de ces discussions pourra servir de base aux futurs travaux de la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, nous voudrions réaffirmer l'attachement de longue date des États membres de l'Union européenne à l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous soulignons l'importance de poursuivre les consultations de fond sur l'élargissement de sa composition et appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard.

Nous appuyons également l'amélioration des échanges entre la société civile et la Conférence du désarmement et espérons que d'autres mesures pourront être prises aux fins d'une plus grande participation des organisations non gouvernementales, du milieu universitaire et des instituts de recherche. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de la Conférence, Michael Møller, d'organiser le prochain forum de la société civile en 2018.

Pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé, demeurent absolument prioritaires. Nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer sans tarder des négociations sur un tel traité et à commencer à travailler sur les autres questions à l'ordre du jour, conformément au programme de travail figurant dans le document CD/1864.

Nous saluons les travaux en cours du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui est chargé de formuler des recommandations sur les éléments fondamentaux d'un traité, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre des futures négociations. L'Union européenne étudie la manière dont elle peut

contribuer aux efforts déployés par l'ONU pour aider les États d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes à participer aux consultations du Groupe d'experts. Dans le même temps, nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à appliquer immédiatement un moratoire sur la production de matières fissiles utilisées pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Union européenne souligne le rôle important que la Commission du désarmement est censée jouer en tant qu'organe délibératif de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement. Nous soutenons les efforts visant à améliorer ses méthodes de travail et à permettre des délibérations plus constructives et mieux ciblées. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'adoption par consensus, en avril de cette année, pour la première fois depuis 1999, de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous espérons que ces progrès permettront à la Commission du désarmement d'aborder de nouveaux sujets de grande importance au cours du prochain cycle, qui débutera en 2018. Le consensus qui s'est dégagé sur les recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement montre également que, malgré leurs divergences, les États Membres peuvent travailler ensemble de manière constructive et réaliser des progrès, même sur des questions controversées.

L'Union européenne apprécie au plus haut point le travail effectué par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui est une institution indépendante et autonome au sein du mécanisme pour le désarmement. Les recherches indépendantes que mène l'UNIDIR sur le désarmement et la sécurité profitent à toutes les parties prenantes. L'Union européenne et ses États membres soutiennent ses activités, y compris financièrement.

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et ses divers instruments ne peuvent fonctionner correctement que si les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter intégralement et en temps opportun de leurs contributions et à régler leurs arriérés sans délai. En outre, nous croyons que des efforts supplémentaires doivent être faits afin de rationaliser le processus de

contribution, d'éviter les défauts de paiement et de réduire les coûts des réunions.

M^{me} Dallafior (Suisse) : Nous tenons à saluer le fait que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ait conclu son cycle triennal de manière positive, en adoptant des recommandations de substance pour la première fois en 18 ans. Nous espérons que la Commission sera en mesure de poursuivre sur cette lancée, et notamment de s'accorder rapidement sur les sujets à aborder lors du prochain cycle. Ceci ne doit cependant pas masquer les importantes difficultés touchant les processus de désarmement.

Des problèmes financiers significatifs entravent le bon fonctionnement de plusieurs traités de désarmement administrés par l'ONU. Les conséquences de ces difficultés financières se sont aggravées cette année. Des sessions officielles ont dû être annulées. De multiples mesures d'économie ont dû être mises en place et la stabilité des unités d'appui de ces conventions a été sérieusement affectée. Ces problèmes financiers sont en premier lieu dus au retard de paiement des contributions obligatoires, et nous appelons tous les États concernés à payer leurs dus dans les plus brefs délais.

La question de la gestion des liquidités soulève par ailleurs d'importants défis. L'adoption de mesures concrètes afin d'améliorer la stabilité financière de ces conventions est aujourd'hui nécessaire, et ceci dans le court terme. Des mesures de plusieurs ordres s'imposent, en particulier en vue de décourager tout non-paiement et de pouvoir s'appuyer sur des processus financiers fournissant la plus grande stabilité et prévisibilité possibles. Nous attendons que les réunions à venir des États parties aux conventions affectées se saisissent pleinement de cette problématique et prennent les mesures nécessaires.

Le blocage de la Conférence du désarmement est également particulièrement préoccupant, notamment parce que la Conférence occupe une place centrale dans le mécanisme établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Conférence est paralysée depuis maintenant plus de vingt ans, et la tendance qui veut que des processus soient mis en place afin de se substituer à la Conférence du désarmement se renforce petit à petit.

Le Président assume la présidence.

Une revitalisation de la Conférence du désarmement est plus urgente que jamais. Ceci nécessitera non seulement de dépasser le profond blocage

politique affectant la Conférence du désarmement, mais également d'ouvrir d'autres dossiers. La Conférence est affectée par des méthodes de travail anachroniques, par exemple concernant la participation de la société civile. Sa composition limitée soulève également d'importantes questions au vu des thématiques de portée globale qu'elle traite.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement est également confronté à d'importants défis, y compris de nature financière. L'Assemblée générale a adopté plusieurs mesures lors de sa soixante-dixième session afin de les relever, dont des ressources additionnelles du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2018-2019. La mise en œuvre des mesures contenues dans la résolution par la Cinquième Commission plus tard cette année, et ceci sur la base des propositions du Secrétaire général, est essentielle afin de garantir la pérennité de l'Institut.

Alors que des travaux de fond sur le mécanisme de désarmement sont nécessaires, nous tenons à saluer le fait que le Groupe de travail chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ait conclu ses travaux de manière positive. Nous tenons à relever en particulier que l'ordre du jour adopté souligne que la session extraordinaire devra s'appuyer sur la base du consensus. Nous sommes pleinement disposés à poursuivre les consultations sur les prochaines étapes vers la convocation d'une session extraordinaire.

Par ailleurs, je souhaite remercier tout particulièrement la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour son engagement dans ce dossier. Nous trouvons nombre de ses remarques pertinentes, et espérons que le débat qu'elle a initié plus tôt lors des travaux de cette commission sur les possibles options permettant d'améliorer le fonctionnement des groupes d'experts gouvernementaux fera l'objet d'un approfondissement.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe bien entendu pleinement à la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne, mais nous voudrions y ajouter les quelques observations suivantes.

La sécurité et le désarmement sont intrinsèquement liés. Les améliorations quantitatives et qualitatives des armements augmentent les risques et les défis pour la sécurité mondiale. C'est précisément en raison de la

situation actuelle complexe en matière de sécurité que le désarmement doit faire l'objet d'une attention urgente et s'appuyer sur un mécanisme de désarmement efficace et, surtout, opérationnel – un mécanisme à la hauteur de son objectif, efficace et efficient.

En 1978, la communauté internationale est parvenue à un accord sur la manière de structurer le mécanisme du désarmement. Chacune des trois instances mises en place s'est vue attribuer un rôle et un mandat particuliers. Malheureusement, certains éléments du mécanisme non seulement n'ont pas répondu aux attentes, mais n'ont pas non plus produit de résultats depuis des décennies.

Nous nous félicitons des améliorations apportées aux méthodes de travail de la Première Commission et félicitons le Bureau de la session de l'année dernière pour ses efforts. Nous nous félicitons de l'utilisation d'un nouveau système électronique pour le parrainage et l'établissement de la liste des orateurs, mais insistons sur le fait que le parrainage doit également rester possible dans la salle de conférence. Nous appelons également à envisager d'autres moyens d'associer plus étroitement la société civile à nos délibérations. La valeur ajoutée d'une forte inclusion a été démontrée à maintes reprises.

La Commission du désarmement de l'ONU a réussi à sortir en partie de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de 20 ans en adoptant des recommandations sur les mesures de confiance volontaires dans le domaine des armes classiques. Tout en nous félicitant de cette avancée sous la direction avisée de la Présidente Lachezara Stoeva, nous espérons que la Commission du désarmement parviendra elle aussi à progresser dans le domaine des armes nucléaires, aborder enfin un autre sujet et approuver rapidement les recommandations à ce sujet. Le fait que la Commission du désarmement de l'ONU soit parvenue à sortir de l'impasse laisse espérer que l'on pourra effectivement sortir de l'enlisement si nous ne perdons pas de vue notre objectif.

En tant qu'organe permanent de négociation du mécanisme de désarmement des Nations Unies, la Conférence du désarmement est chargée de négocier les questions de désarmement et de maîtrise des armements qui revêtent une grande importance pour la paix et la sécurité internationales. Pourtant, la Conférence ne s'est pas acquittée de son mandat depuis 21 ans. Elle n'en est encore qu'au stade préliminaire, où elle ne parvient même pas à se mettre d'accord sur un simple programme de travail. Les débats ou les échanges de vues ne sauraient se substituer au travail de fond

que la Conférence a été chargée d'accomplir et qui constitue sa raison d'être. Nous devons rechercher les causes profondes de cette situation et les examiner en toute honnêteté.

La Conférence ne peut pas fonctionner en vase clos. Elle doit s'adapter de toute urgence aux réalités d'aujourd'hui plutôt que de rester figée dans le temps. En raison des méthodes de travail de la Conférence, trop de temps a déjà été perdu et de nombreuses questions urgentes ont dû être traitées en dehors de la Conférence. L'Autriche a toujours appuyé la Conférence du désarmement, mais c'est à tous ses membres qu'il appartient de veiller à ce qu'elle conserve toute sa pertinence.

L'Autriche engage vivement la Conférence du désarmement à devenir une enceinte davantage inclusive. Accueillir toutes les parties prenantes intéressées renforcerait non seulement sa pertinence et sa crédibilité mais, plus important encore, permettrait d'adopter de nouvelles démarches axées sur le progrès, c'est-à-dire l'obtention de résultats.

Le statu quo qui prévaut actuellement au sein de la Conférence du désarmement et les faibles progrès enregistrés depuis 17 ans par la Commission du désarmement montrent à quel point il est urgent de réformer le mécanisme du désarmement. Après l'accord conclu lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les tentatives visant à améliorer le mécanisme n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Il est encourageant de constater que, sous la direction avisée du Président Fernando Luque Márquez, un compromis a été trouvé sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris un examen approfondi du mécanisme de désarmement.

Nous remercions le Mouvement des pays non alignés d'avoir déposé un projet de résolution sur la voie à suivre (A/C.1/72/L.33). Nous appelons de nos vœux des progrès rapides et participerons de manière active aux consultations dans ce sens. Tous les États doivent saisir l'occasion qui s'offre à eux de faire entrer le mécanisme du désarmement dans le XXI^e siècle et d'éliminer les obstacles structurels et de procédure qui freinent tout progrès depuis beaucoup trop longtemps.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement le mécanisme multilatéral de désarmement actuel

des Nations Unies. Dès 1945, lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis se sont félicités de pouvoir débattre avec des pays du monde entier d'importantes questions de sécurité internationale examinées par la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous avons également négocié et délibéré de bonne foi au sein de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement de l'ONU et du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous avons participé activement à la réunion du Secrétaire général sur les questions de désarmement et permis à nos jeunes diplomates de suivre une formation spécialisée dans ce domaine dans le cadre du Programme de bourses d'études sur le désarmement.

Les mécanismes de désarmement existants, tel qu'ils ont été créés et approuvés par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, reposent sur deux éléments essentiels à tout espoir de progrès tangible en matière de désarmement : une reconnaissance sans équivoque de la situation actuelle en matière de sécurité internationale et une culture de la recherche du consensus et de la prise de décisions.

Les nations souveraines, si elles souhaitent rester souveraines longtemps, ont toujours fondé leurs décisions en matière de sécurité nationale sur une évaluation réaliste des menaces géopolitiques actuelles ou futures qui pèsent sur elles et leurs alliés. Cette idée n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est que ces dernières années, certains ont décidé que la règle de la majorité sur les questions multilatérales de désarmement devait primer sur l'égalité souveraine des autres États. Ils affirment à tort que la culture du consensus, qui est à la base de tout le travail que nous menons dans ce domaine depuis 70 ans, est dépassée, vestige d'une époque révolue.

Dans l'intérêt de notre propre sécurité et en fait de l'ordre mondial, nous ne sommes pas d'accord avec cette approche. Certes, les mécanismes de désarmement des Nations Unies et l'ONU elle-même sont le produit d'hommes et de femmes très réalistes et pragmatiques du monde entier qui ont enduré les horreurs de la Seconde Guerre mondiale et cherché des moyens d'empêcher qu'un tel conflit ne se reproduise. Le concept de sécurité collective sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies exige que les gouvernements souverains évitent, dans toute la mesure possible, les situations

dans lesquelles un État ou un groupe d'États cherche à imposer sa volonté aux autres. La recherche d'un consensus est et a toujours été l'objectif poursuivi par l'Organisation des Nations Unies. Certes, le Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de la Première Commission autorise le vote, mais pour les questions touchant à la sécurité nationale et internationale, une telle pratique devrait toujours être le dernier recours et non le premier.

Cette année, les États-Unis ont joué leur rôle dans l'obtention de modestes succès associant deux éléments des mécanismes. En avril dernier, la Commission du désarmement de l'ONU a adopté des recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. La dernière fois que la Commission a accepté des recommandations par consensus sur une question remonte à 1999. En juin, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a approuvé, également par consensus, les objectifs et l'ordre du jour de ladite session – un effort qui remonte à de nombreuses années. Bien que les États-Unis demeurent, encore aujourd'hui, profondément sceptiques quant à la valeur ajoutée d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons décidé d'appuyer cet effort fondé sur le consensus, qui témoigne de notre attachement aux institutions multilatérales de désarmement des Nations Unies fonctionnant sur la base du consensus.

S'agissant de la Conférence du désarmement, les États-Unis restent profondément préoccupés par le fait que, cette année, un État membre de la Conférence a refusé de convoquer ne fût-ce qu'une séance plénière au cours de son mandat de Président de la Conférence. Cette décision a été prise sans consulter les autres États participants de la Conférence et n'est pas conforme au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ni aux responsabilités du Président de la Conférence. Cette action injustifiée a privé la communauté internationale d'une instance pour aborder les problèmes de sécurité tels que les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord, et elle est inacceptable.

Enfin, en ce qui concerne le débat thématique de la Première Commission, nous sommes consternés par la manière dont la composition du groupe de haut niveau du 11 octobre a été gérée cette année. Monsieur le Président, nous savons que vous avez fait de votre mieux pour trouver une solution par consensus sur cette

question, à l'instar de ma délégation et d'autres, mais nos appels au compromis ont été rejetés par certaines autres délégations. Cela est regrettable, et nous ne considérons pas qu'il s'agit d'un précédent pour les futures questions de procédure pour lesquelles le consensus et le principe élémentaire d'équité devraient être notre objectif.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ce n'est un secret pour personne que le triptyque des Nations Unies pour le désarmement – la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement – a connu quelques difficultés ces dernières années. Comme on le sait, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a été créée en tant qu'organe délibérant par décision de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et chargée de formuler des recommandations sur diverses questions dans le domaine du désarmement. La même décision a fait de la Conférence du désarmement la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. L'organe qui complète le triptyque pour le désarmement est la Première Commission, qui élabore chaque année des projets de résolutions dans le domaine du désarmement.

Nous notons avec un profond regret que ces organes ne s'acquittent pas de leur mandat. Bien que les relations entre les éléments du triptyque aient été harmonisées avec précision, nous avons désormais perdu cet équilibre. La Commission du désarmement n'a pas préparé ses recommandations et la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail depuis des décennies. Il est donc encourageant de noter qu'en avril 2017, après une période d'inaction, la Commission du désarmement a donné l'exemple d'une approche collective en adoptant des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Toutefois, le Groupe de travail I n'a pas connu le même succès, ce qui témoigne de la fracture sur les questions nucléaires.

La Première Commission, qui dispose de grandes possibilités de manœuvre, est également loin d'être un exemple d'unité. Malgré les déclarations générales de toutes les délégations sur leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, aucune des résolutions de la Première Commission sur le désarmement nucléaire, à l'exception de la reconnaissance des zones exemptes d'armes nucléaires, n'a été adoptée par consensus.

Nous voudrions également évoquer les travaux de la Conférence du désarmement. Le Kazakhstan considère la Conférence du désarmement comme l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Presque tous les traités internationaux existants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont été rédigés à la Conférence du désarmement. Bien qu'elle dispose de capacités aussi importantes, la Conférence est dans l'impasse. Les questions relatives aux principaux points de l'ordre du jour de la Conférence sont examinées dans d'autres contextes. Il ne dépend que des États membres de la Conférence du désarmement eux-mêmes de décider de l'avenir qu'ils choisiront pour la Conférence : l'affaiblissement continu de l'esprit des négociations ou le triomphe du compromis et du consensus pour le début des travaux de fond. L'état actuel de la situation au sein de la Conférence nécessite et mérite l'attention des chefs d'État et de gouvernement, et cette volonté politique devrait se manifester davantage.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement complètent parfaitement le triptyque pour le désarmement. L'expérience de l'UNIDIR est particulièrement importante pour l'élaboration de documents thématiques qui nous aident à étudier les questions de désarmement d'une manière globale et objective. Le Kazakhstan appuie les activités de l'Institut et lui verse des contributions volontaires. Nous encourageons donc les États Membres à poursuivre leurs contributions financières et politiques au budget institutionnel et aux projets concrets de l'UNIDIR. Le Conseil consultatif s'est également révélé être une précieuse pépinière d'idées et de recommandations sur la façon d'aborder l'éducation en matière de désarmement et de relever les défis posés par les technologies naissantes.

Les organisations de la société civile se sont également révélées être des contributeurs essentiels au processus de désarmement. Le prix Nobel de la paix, décerné cette année à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, en est une illustration. Nous devons renforcer l'engagement de la communauté des experts et de la société civile dans l'examen de toutes les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et aux nouvelles technologies.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres orateurs qui ont pris la parole avant

nous, l'Australie souhaiterait que les mécanismes de désarmement des Nations Unies fonctionnent de la manière dont ils sont censés fonctionner. Si nous reconnaissons que les résultats multilatéraux exigent une volonté politique, ces résultats exigent également une architecture du désarmement qui facilite plutôt qu'elle n'entrave notre capacité à atteindre ces objectifs.

La Première Commission est une instance importante pour l'établissement de l'ordre du jour en matière de non-prolifération et de désarmement. En 2016, l'Australie a eu le plaisir de soutenir la création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, ainsi que la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de la vérification du désarmement nucléaire. Des progrès sont actuellement réalisés dans ces deux initiatives, et nous nous en réjouissons. Il s'agit là de deux exemples où les mécanismes de désarmement ont servi de catalyseur, et non d'élément préjudiciable.

Un autre exemple est le résultat consensuel de la session de cette année de la Commission du désarmement de l'ONU, qui a permis de sortir d'une impasse qui durait depuis près de deux décennies. Cette avancée et l'issue consensuelle des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous laissent véritablement espérer que les États Membres pourront se rassembler et aboutir à des résultats concrets dans l'intérêt général.

Ce qui est moins positif, c'est la lutte que mène actuellement la Conférence du désarmement pour parvenir à un accord sur un programme de travail et sortir d'une impasse de près de deux décennies, même si cette année nous nous sommes félicités des débats de fond qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre, présidé par le Myanmar. Nous sommes favorables à l'idée de nous appuyer sur ces travaux pour nous rapprocher d'un programme de travail l'année prochaine.

L'Australie souligne la nécessité d'intensifier le dialogue et de jeter des ponts à ce moment décisif où nous avançons dans nos ordres du jour à Genève, Vienne et New York. À titre d'exemple précis, nous aimerions que la relation entre la Commission du désarmement à New York et la Conférence du désarmement à Genève soit renforcée. La Commission du désarmement est l'organe délibérant du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, et elle devrait présenter des

recommandations à la Conférence du désarmement pour faire avancer les travaux.

De toute évidence, ce n'est pas le cas. La formulation, par la Commission du désarmement, de recommandations de consensus à la Conférence du désarmement pourrait permettre de parvenir à un accord sur un programme de travail constructif pour les deux organes. Toutefois si nous nous engageons dans cette voie, il faudra veiller à ce que le principe du consensus soit appliqué de manière responsable dans les organes de désarmement afin que nos efforts ne soient pas entravés inutilement.

L'Australie cherchera également à travailler à l'échelle interrégionale sur des idées visant à renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en collaborant avec ses collègues de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement pour faire avancer cet ordre du jour.

L'Australie est déçue par le fait qu'un certain nombre de réunions tenues dans le cadre des conventions sur le désarmement aient été raccourcies ou annulées au cours de l'année écoulée en raison d'un manque de financement. Nous encourageons tous les États à verser leurs contributions en temps voulu afin d'éviter d'autres incidences sur nos travaux et à appuyer l'élaboration de nouvelles mesures financières pour empêcher que ce problème ne se reproduise. Un financement durable est essentiel pour que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement puisse continuer de fonctionner.

Enfin, l'Australie se félicite tout particulièrement de coprésider, avec le Mexique, le Groupe des Amis des femmes dans le domaine nucléaire, récemment créé à Vienne. Le Groupe a pour objectif d'accroître la représentation des femmes au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en particulier parmi les cadres techniques et supérieurs, en appuyant des initiatives concrètes en matière de recrutement et d'avancement professionnel pour favoriser une culture organisationnelle qui soutienne l'égalité des genres. Atteindre la parité des sexes n'est pas uniquement la chose à faire; c'est aussi un moyen intelligent d'améliorer le fonctionnement du mécanisme pour le désarmement. Nous espérons que cette initiative trouvera également un écho dans d'autres instances de désarmement.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a établi l'actuel mécanisme multilatéral des Nations Unies

pour le désarmement, dont chaque composante joue un rôle essentiel et remplit des fonctions particulières, qui doivent être préservées.

Cuba attache une grande importance à la promotion du multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations sur le désarmement et à la nécessité d'obtenir des progrès concrets, en accordant la priorité absolue au désarmement nucléaire. À cet égard, l'adoption et l'ouverture à la signature cette année du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – qui a codifié le caractère illégitime et l'illégalité des armes nucléaires dans le droit international, interdisant l'existence, l'emploi et la menace d'emploi de ces armes, ainsi que tout type d'essai nucléaire – sont encourageantes. En tant que signataire du Traité, nous sommes favorables à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

En outre, nous espérons que les accords conclus sur les objectifs et l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques adoptées par la Commission du désarmement contribueront à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral pour le désarmement et favoriseront les progrès sur les autres questions.

La Conférence du désarmement a un rôle incontestable et essentiel à jouer en tant qu'unique instance multilatérale de négociation de traités relatifs au désarmement. Nous regrettons que la paralysie de la Conférence, qui dure depuis maintenant deux décennies, affecte de manière aussi négative son mandat et le bon fonctionnement du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Si nous sommes ouverts à l'optimisation des méthodes de travail de la Conférence du désarmement, la modification de ses méthodes de travail et de son règlement intérieur n'est pas la solution pour faire avancer les négociations dans cette instance. La situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est le résultat du manque de volonté politique de certains de ses États membres, qui cherchent à maintenir le statu quo. La Conférence est prête à négocier simultanément plusieurs questions inscrites à son ordre du jour, si la volonté de tous l'emporte.

Cuba renouvelle sa préoccupation face à la tendance croissante à créer des groupes d'experts à composition limitée chargés d'examiner des questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements qui

sont extrêmement sensibles et qui intéressent tous les États Membres. La création de tels groupes devrait être l'exception et non la règle. Leur fonctionnement devrait être fondé sur le principe de transparence, permettant aux États Membres de participer sur un pied d'égalité à leurs travaux.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'à l'initiative du Mouvement des pays non alignés, qui a convoqué la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire en 2013, la Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire se tiendra en 2018 pour examiner les progrès réalisés à cet égard. Nous espérons que cette conférence sera couronnée de succès et bénéficiera du soutien de tous ceux qui sont attachés au désarmement nucléaire et à la paix.

M. Naidu (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde demeure attachée aux idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, et au multilatéralisme dans la poursuite de ces idéaux. Nous sommes véritablement à l'ère de l'interdépendance. Des solutions durables à nos problèmes communs en matière de paix et de sécurité ne peuvent être trouvées que par la poursuite d'un véritable multilatéralisme.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle central et assume la responsabilité première dans le domaine du désarmement. Selon nous, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, créé il y a près de 40 ans lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et formé de la triade « Première Commission, Commission du désarmement et Conférence du désarmement », n'a rien perdu de sa pertinence.

Malgré toutes les difficultés auxquelles la Conférence du désarmement est confrontée aujourd'hui, son importance pour mon pays n'en reste pas moins intacte. Sous son égide, ses États membres sont réunis sur un pied d'égalité souverain et ont l'entière responsabilité d'élaborer des instruments juridiquement contraignants pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. C'est l'instance idéale pour poursuivre le désarmement nucléaire dans tous ses éléments essentiels, car elle dispose du mandat, de la composition et des règles nécessaires pour s'engager dans cette voie.

Le fait que la Conférence du désarmement, malgré les efforts bien intentionnés de beaucoup, ait été bloquée par le sectarisme sécuritaire de certains États ou par un manque de confiance dans d'autres est très regrettable, et c'est également indigne de son noble mandat. La Conférence du désarmement a prouvé son utilité dans le passé et peut sans aucun doute démontrer une nouvelle fois sa crédibilité. L'Inde, pour sa part, demeure attachée aux principes et aux objectifs fondateurs de la Conférence. Nous appuyons tous les efforts visant à ce que la Conférence du désarmement parvienne à un consensus sur son programme de travail afin d'entamer rapidement ses travaux de fond et de s'acquitter de son mandat de négociation. Bien que nous soyons nous aussi déçus que la Conférence du désarmement ait une fois de plus été empêchée d'adopter un programme de travail cette année, nous apprécions les progrès réalisés au sein du groupe de travail sur la voie à suivre, présidé par l'Ambassadeur Htin Lynn, du Myanmar.

L'Inde attache de l'importance à la Commission du désarmement en tant qu'instance délibérante universelle chargée de dégager un consensus sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, après une interruption de 17 ans, des recommandations du Groupe de travail II sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous nous félicitons également de la tenue réussie, en 2016 et 2017, des trois sessions du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a conclu ses travaux en adoptant, à nouveau par consensus, ses recommandations sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous attendons avec intérêt la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui, à notre avis, peut être une occasion inestimable d'évaluer les progrès réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects.

Il est très important que la triade du mécanisme pour le désarmement, ainsi que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, mis en place par le Secrétaire général, fonctionnent comme un tout composite, afin que les idées puissent circuler et que les progrès réalisés dans une instance puissent être exploités dans une autre, en vue d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt

d'armes nucléaires. Nous estimons qu'il faut pleinement doter l'UNIDIR des ressources nécessaires pour qu'il puisse donner toute la mesure de son potentiel. Bien que l'Inde ait apporté sa contribution volontaire cette année, nous pensons que l'Institut mérite d'être davantage financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin de préserver son autonomie et son indépendance et pour qu'il puisse s'acquitter de son rôle consistant à effectuer des recherches approfondies sur les questions de désarmement.

Certains ont l'impression que notre incapacité à régler les questions de désarmement et de sécurité internationale de fond est due à des vices de procédure et à une inefficacité inhérente au mécanisme pour le désarmement. Nous devons nous rappeler qu'un mauvais travailleur se plaint souvent de ses outils. Dans la recherche de notre sécurité collective dans un monde de plus en plus interdépendant, nous n'avons pas d'autre choix que de renforcer l'idéal multilatéral et les institutions qui en découlent.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont déterminants pour parvenir à des résultats efficaces et durables dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. La situation actuelle en matière de sécurité ajoute un nouveau sentiment d'urgence à nos efforts pour faire avancer nos objectifs de désarmement. En particulier, nous sommes conscients que nous devons agir pour protéger et renforcer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et ses trois instances qui se renforcent mutuellement : la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes profondément satisfaits de l'adoption de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine du désarmement classique par la Commission du désarmement cette année. Avec ce résultat concret, la Commission du désarmement a été en mesure de surmonter son impasse prolongée. Nous espérons que ce résultat positif peut servir de source d'inspiration pour nos futurs efforts visant à relancer le rôle crucial joué par la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Mon pays est fermement

attaché à l'objectif de permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond après une impasse de plus de deux décennies, que nous jugeons inadmissible. Nous appelons tous les membres de la Conférence à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

L'ouverture immédiate de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité portant sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires demeure notre priorité absolue. Nous sommes également favorables à la poursuite des efforts déployés par la Conférence sur les garanties négatives de sécurité en vue d'élaborer des recommandations portant sur tous leurs aspects, sans exclure l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant. Ces deux initiatives représenteraient des mesures concrètes en vue de la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, elles sont en bonne place dans notre ordre du jour.

Cependant, l'Italie a toujours été favorable à toute proposition constructive visant à remettre la Conférence sur les rails. Au fil des ans, nous avons toujours exprimé notre volonté de nous associer au consensus – ou de ne pas faire obstacle à l'émergence d'un consensus – à chaque tentative concrète et réaliste de trouver une issue pour la Conférence. Au cours de la session de 2017, nous avons beaucoup apprécié les échanges riches et fructueux que nous avons eus dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre, et nous sommes prêts à appuyer les recommandations élaborées par le Président. Nous sommes déçus que ces recommandations n'aient pas été adoptées, mais nous espérons qu'elles représenteront une bonne base pour les travaux à la prochaine session de la Conférence du désarmement.

Avant de terminer, je voudrais mentionner la situation difficile dans laquelle se trouvent plusieurs conventions de désarmement à Genève, qui a résulté de ce qu'un certain nombre d'États parties ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières. Cette situation a des effets négatifs sur le bon fonctionnement de ces conventions. Nous restons engagés de façon constructive dans les discussions en cours sur les moyens d'assurer la viabilité financière de l'ensemble de ces conventions.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay.

Le République du Paraguay réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, qui forment le cadre pour le renforcement et le développement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement sous tous ses aspects, par l'intermédiaire de négociations ouvertes à tous, transparentes et menées de bonne foi sous les auspices de l'Assemblée générale, qui constitue la plus haute expression démocratique des peuples qu'elle représente, sur la base de l'égalité souveraine des États.

La délégation du Paraguay se félicite de l'adoption récente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de l'adoption par la Commission du désarmement de recommandations sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, et de la définition des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est clair que ces progrès contribueront au renforcement du mécanisme pour le désarmement.

L'universalisation des engagements en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, qui constituent l'actuel mécanisme pour le désarmement, est fondamentale pour son renforcement. À cette fin, la délégation du Paraguay invite instamment les délégations des États Membres à ratifier ou à signer, avant tout, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur le commerce des armes, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Elle prie également tous les États Membres de s'abstenir de tout acte contraire aux objectifs et aux dispositions de ces traités et réaffirme son rejet des récents essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation du droit international.

La délégation du Paraguay est favorable à l'élargissement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans tous ses aspects, et en particulier à l'élaboration d'un programme de travail qui étende progressivement les zones exemptes d'armes nucléaires déclarées et permette de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient; à l'élaboration

d'une convention internationale visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances, sans exception ni discrimination; à l'adoption d'un cadre complémentaire au Traité sur le commerce des armes, qui traite de la production des armes classiques et de la réduction des stocks existants; à la prise en compte des munitions et des explosifs utilisées pour les armes légères et de petit calibre dans les cadres de réglementation en vigueur et leur mise en œuvre; à la réglementation de la production et de la commercialisation de différents calibres balistiques; et à l'adoption dans le cadre multilatéral de règles régissant les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui prévoient, entre autres, la réduction de la fracture technologique entre les pays développés et les pays en développement.

La délégation paraguayenne s'efforce de promouvoir la coopération internationale pour le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale, est en faveur d'une plus grande participation des femmes dans ces domaines et apprécie à leur juste valeur les contributions de la société civile dans le renforcement du mécanisme pour le désarmement.

Enfin, la délégation du Paraguay insiste sur le fait que la réforme du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement devrait tenir compte de la nécessité d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement durable dans le monde. En conséquence, elle demande instamment aux délégations de faire tout leur possible pour transférer les ressources destinées à moderniser leurs arsenaux à des initiatives visant à la réalisation des objectifs de développement durable.

M. Yildirim Yanilmaz (Turquie) (*parle en anglais*) : Face aux défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui en matière de sécurité, le renforcement de l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doit être notre objectif commun et prioritaire.

Les problèmes qui entravent les progrès à la Conférence du désarmement (CD) ne sont pas dus à ses procédures ou à ses dynamiques internes. La Conférence du désarmement ne fonctionne pas dans le vide, et nous devons nous abstenir d'évaluer ses travaux dans l'abstrait, séparément de tous les autres efforts de désarmement. La session de 2017 de la Conférence du désarmement a été une autre année qui a vu ses membres

travailler intensément à remettre la Conférence sur les rails. Malheureusement, ces efforts n'ont pas donné des résultats concrets.

La reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement, avec l'accord de tous ses membres, contribuera à renforcer les efforts internationaux visant le désarmement nucléaire. La Turquie estime que le mandat, le règlement intérieur et la composition de la Conférence du désarmement lui permettent de s'acquitter de ses fonctions. Comme chacun le sait, les mécanismes de désarmement font l'objet d'une répartition claire des tâches entre les différentes instances internationales. Il va sans dire que des organes différents ont des méthodes de travail et des compositions différentes. La priorité de la Turquie est de faire avancer la Conférence en faisant en sorte qu'elle assume de nouveau sa mission fondamentale, qui est de négocier des traités internationaux juridiquement contraignants.

Un autre pilier important des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, qui nous a tout récemment rappelé son importance, est la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre du Bureau de la Commission du désarmement cette année, la Turquie a fait d'importants efforts pour parvenir à un résultat de consensus dans les deux groupes de travail de la Commission. Nous nous félicitons des recommandations convenues sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. En parvenant à un consensus sur les recommandations à la Commission du désarmement, nous avons mis fin à un blocage de près de deux décennies, progrès qui nous rappelle également que procéder par consensus en matière de désarmement est en effet possible.

Enfin et surtout, je voudrais réitérer la détermination de la Turquie à continuer de contribuer aux travaux de la Première Commission, qu'elle considère comme un pilier important des mécanismes de désarmement.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe pleinement aux déclarations faites sur ce groupe de questions par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et souhaite faire les observations suivantes.

L'Égypte attache une grande importance aux questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, et considère

que la diplomatie multilatérale inclusive est le seul moyen d'atteindre les objectifs fixés à cet égard. Nous tenons à exprimer notre plein appui aux mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, créés par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Égypte réaffirme son attachement de longue date à la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire, notamment par le biais de contributions et d'initiatives pertinentes de la Ligue des États arabes, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés et la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous reconnaissons également le rôle important joué par les organisations non gouvernementales et la société civile en matière de désarmement nucléaire.

Bien que la Conférence du désarmement reste la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, l'absence de la volonté politique nécessaire continue de l'empêcher d'adopter un programme de travail équilibré et complet. L'Égypte a toujours contribué à tout effort crédible en vue de la réalisation de cet objectif. Nous continuons de nous féliciter de toute action collective visant à revitaliser les travaux de la Conférence, tant que ces efforts vont dans le sens de son règlement intérieur et des priorités convenues.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. C'était un résultat manifeste de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et une préoccupation exprimée dans la toute première résolution de l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)). Nous appelons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités dans ce domaine en lançant des négociations sérieuses sur les mesures efficaces et non discriminatoires sur le désarmement nucléaire conduisant à une interdiction universelle des armes nucléaires et à leur élimination totale et complète, en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'Égypte estime également qu'il est nécessaire que des efforts similaires soient déployés pour revitaliser la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, partie intégrante des mécanismes de désarmement en place, d'autant plus qu'elle a récemment prouvé une fois de plus son potentiel à contribuer concrètement à ces mécanismes. En outre, l'Égypte a toujours apporté son appui à l'Institut des Nations Unies

pour la recherche sur le désarmement en tant qu'entité indépendante et impartiale qui continue de susciter de nouvelles idées et de promouvoir des mesures concrètes en matière de désarmement et de sécurité internationale. L'Égypte attend également avec intérêt la poursuite des contributions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

Pour terminer, je voudrais réitérer que l'Égypte est fermement convaincue que la Première Commission demeure l'instance la plus efficace pour combler les lacunes et créer une nouvelle dynamique et de nouvelles orientations pour les mécanismes de désarmement. Le succès de cette tâche nécessite un esprit constructif et une approche consensuelle par tous les États Membres. Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre entière coopération tandis que nous nous efforçons de parvenir à un résultat satisfaisant au cours de la présente session.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'ONU dispose d'un éventail établi de mécanismes de désarmement pour négocier des traités juridiquement contraignants portant sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. L'Assemblée générale les a établis par consensus en 1978, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Le principe fondamental établi par la première session extraordinaire dans le cadre de ces mécanismes est le suivant :

« L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (*résolution S-10/2, par. 29*)

La réalisation de cet objectif cardinal exige que toute mesure juridiquement contraignante soit examinée et approuvée strictement sur la base du consensus, avec la participation de toutes les parties prenantes, ce qui permet à tous les États de préserver leurs intérêts vitaux de sécurité nationale. Sur cette base, les mécanismes de désarmement des Nations Unies ont produit d'importants traités, notamment ceux qui ont globalement interdit deux catégories entières d'armes de destruction massive.

Toutefois, depuis 1996, les mécanismes multilatéraux des Nations Unies pour le désarmement n'ont pas été en mesure d'élaborer un instrument juridiquement contraignant, ce qui est clairement une conséquence des priorités conflictuelles des

différents États Membres. Certains États s'opposent à l'ouverture de négociations sur de nouveaux traités pour la simple raison qu'ils sont incompatibles avec leurs calculs stratégiques visant à perpétuer leur avantage militaire et leurs positions privilégiées. D'autres rejettent certains instruments qui, en raison de leur caractère discriminatoire inhérent, pourraient avoir des incidences négatives sur la sécurité de ces États de manière disproportionnée. Dans le même temps, certains États veulent des progrès à tout prix, quelle que soit l'incidence que cela aurait sur la paix et la sécurité internationales et régionales et sans se poser la question de savoir si cela conduirait à une sécurité égale et non diminuée, si non accrue, pour tous.

La conjonction de tous ces facteurs a abouti à l'impasse dans laquelle se trouvent les mécanismes. Le Pakistan partage la déception et la frustration de nombreuses personnes concernant la situation actuelle. Néanmoins, nous n'en faisons pas porter la responsabilité aux mécanismes de désarmement eux-mêmes. Le simple fait de condamner les mécanismes ou de chercher à les contourner revient seulement à traiter uniquement les symptômes sans traiter les causes profondes. À notre avis, la présente situation résulte des réalités stratégiques actuelles. Elle n'a rien à voir avec les procédures et les méthodes de travail. Après tout, les mêmes mécanismes de désarmement ont produit des traités historiques dans le passé.

L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire – la raison d'être de la Conférence du désarmement – est la principale raison de la critique des mécanismes de désarmement. Il n'y a pas de consensus sur le lancement de négociations sur une seule question à l'ordre du jour de la Conférence. En ce qui concerne les quatre questions centrales, alors que l'immense majorité est en faveur d'un travail de fond sur les questions opportunes relatives au désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certains pays ne sont disposés qu'à prendre une mesure partielle en matière de non-prolifération, sous la forme d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui, sans traiter la question des stocks existants, n'apportera aucune contribution au désarmement nucléaire.

Les défis auxquels sont confrontés les mécanismes de désarmement ne concernent pas exclusivement la Conférence du désarmement. La Première Commission et la Commission du désarmement sont confrontées à une situation similaire, en dépit des progrès décisifs

sur le point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement relatif aux armes classiques cette année, ce dont nous nous félicitons et qui prouve que des progrès sont possibles lorsque la volonté politique requise existe.

La solution à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne peut être trouvée en dehors des instances existantes, surtout si elle est recherchée sur une base non consensuelle et sans la participation de toutes les parties prenantes. Elle ne peut non plus être trouvée en déplaçant un discours axé sur la sécurité vers les questions humanitaires ou éthiques. Elle ne peut l'être qu'au sein de la Conférence du désarmement, où tous les États qui comptent militairement sont présents sur un pied d'égalité et peuvent défendre leurs intérêts vitaux de sécurité conformément à la règle du consensus.

Au lieu de solutions sélectives, fragmentaires et partielles, le Pakistan appelle à la définition d'un nouveau consensus. Ma délégation se félicite vivement du succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de convenir de l'ordre du jour et des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), sous le leadership remarquable de notre collègue de l'Équateur. Le succès de la SSOD-IV serait un pas important vers la relance du consensus mondial sur le désarmement général et complet, tout en prenant en compte les préoccupations de sécurité de tous les États.

Le véritable défi est de savoir comment gérer les dynamiques politiques et les faits nouveaux qui ont cours en dehors des salles de conférence de l'ONU. Tant que la recherche d'une sécurité égale pour tous les États se heurtera à des desseins hégémoniques aux niveaux régional et mondial, la possibilité de faire un réel pas en avant continuera de nous échapper. Le révisionnisme discriminatoire de l'ordre nucléaire mondial, le recours aux deux poids, deux mesures et l'élaboration de dérogations et d'exceptions inspirées par des motivations stratégiques et économiques continueront de faire obstacle au progrès. Nous devons revenir à des approches fondées sur le consensus, la concertation et la non-discrimination menant à une sécurité égale et non diminuée pour tous.

M. Ait Abdeslam (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant

du Yémen, au nom du Groupe des États arabes. Toutefois, nous voudrions faire les observations suivantes.

L'Algérie réaffirme l'importance et la pertinence du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, qui comprend la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement; la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, instance délibérante universelle et organe subsidiaire de l'Assemblée générale; et la Première Commission. Ma délégation souligne l'importance de préserver et de renforcer encore la nature, le rôle et le but de chacune de ces trois composantes du mécanisme pour le désarmement. Bien que ces trois composantes soient confrontées à des défis similaires dans l'amélioration de leur efficacité, bien qu'à des degrés divers, il est devenu évident que le principal obstacle réside dans le manque de confiance et de volonté politique de certains États de progresser et d'obtenir des résultats concrets, en particulier sur le désarmement nucléaire.

Comme de nombreux autres États, l'Algérie est vivement préoccupée par le fait que la Conférence du désarmement n'est toujours pas en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail complet et équilibré. Cette situation intolérable, qui perdure au sein de la Conférence du désarmement depuis 20 ans et qui continue de prévaloir aujourd'hui, a eu des effets particulièrement négatifs sur les États non dotés d'armes nucléaires. L'Algérie estime que cette impasse ne peut être directement imputée à un défaut de la Conférence du désarmement et n'est pas inhérente à son mode de fonctionnement, ni à son ordre du jour, ses méthodes de travail ou son règlement intérieur, y compris la règle du consensus. La règle du consensus est en fait un moyen de trouver un terrain d'entente en vue de protéger les intérêts de sécurité nationale de tous les États Membres, et pas seulement ceux des détenteurs d'armes nucléaires.

Nous ne devons pas ignorer le fait que le mécanisme pour le désarmement a contribué de manière précieuse au désarmement multilatéral. Par conséquent, nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement ne peut pas remplir son mandat de négociation si tous ses États membres ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour convenir d'un programme de travail équilibré et complet qui facilite des progrès dans l'examen de la question du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. À cet égard, ma délégation tient à rappeler que la décision CD/1864, adoptée par consensus sous la présidence de l'Algérie

en 2009 et qui a défini un programme de travail, reste la base logique sur laquelle nous devons nous appuyer pour rechercher d'une solution à ce dilemme. C'est pourquoi nous demandons à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond sans plus tarder.

Comme nous le savons tous, la Conférence du désarmement n'est pas le seul élément du mécanisme pour le désarmement qui soit confronté de nos jours à un manque de progrès dans le désarmement. En fait, nous sommes depuis longtemps préoccupés par le fait que la Commission du désarmement ne parvient pas, depuis près de deux décennies, à se mettre d'accord sur des recommandations de fond concernant les questions à son ordre du jour. En dépit de cette situation, nous avons vu cette année à la Commission que les États Membres peuvent œuvrer de concert et parvenir à un résultat consensuel quand ils font preuve de volonté politique, même sur des questions conflictuelles. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption par consensus, pour la première fois depuis 1996, du rapport du Groupe de travail II, qui contient des recommandations concrètes sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Compte tenu de cette évolution encourageante, et au moment où la Commission du désarmement entame son prochain cycle, ma délégation partage avec d'autres le souhait ardent de voir des succès similaires sur le point de l'ordre du jour consacré au désarmement nucléaire.

À l'instar de nombreuses délégations, nous soulignons l'importance de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'examiner de manière approfondie toutes les questions de désarmement. Nous nous félicitons de la tenue réussie en 2016 et en 2017, des sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée, qui a réussi à adopter par consensus les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Enfin, nous considérons la Première Commission comme une composante essentielle du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, et restons fermement engagés et résolus à contribuer de manière active et constructive au programme de désarmement des Nations Unies, ainsi qu'à réfléchir aux moyens de revitaliser et de renforcer le mécanisme pour le désarmement.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le

représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Bangladesh continue d'exprimer son inquiétude face à l'impasse prolongée de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, au cours des deux dernières décennies. Nous prenons bonne note des débats de fond qui ont eu lieu à la Conférence du désarmement cette année et continuons d'exhorter tous les États membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat de négociation. Nous prions instamment la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de garder cette question au premier plan de ses priorités et de redoubler d'efforts pour mobiliser la volonté politique nécessaire, en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires et des États ayant un intérêt stratégique à détenir des armes nucléaires.

La Commission du désarmement, autre pilier essentiel du mécanisme multilatéral pour le désarmement, a pu à nouveau faire la preuve de son potentiel après un long hiatus. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus des recommandations du Groupe de travail II de la Commission du désarmement, intitulées « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Nous espérons vivement des progrès similaires dans l'autre Groupe de travail qui s'occupe des recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans les meilleurs délais. Nous pensons que cette quatrième session extraordinaire devrait donner aux États Membres une nouvelle occasion de faire la preuve de notre volonté collective et de notre capacité à donner un nouvel élan au mécanisme pour le désarmement dans son ensemble en vue de parvenir à des résultats significatifs et de grande portée. Nous remercions le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux sur l'adoption des objectifs et de l'ordre du jour de la session extraordinaire.

Le Bangladesh souligne qu'il importe de continuer à intensifier les efforts d'éducation et de recherche en matière de désarmement, ainsi que l'utilisation des médias sociaux, afin de rendre l'éducation et la

sensibilisation au désarmement accessibles à un plus large public, y compris aux élèves de différents niveaux scolaires. Nous saluons les ressources pédagogiques utiles mises au point par le Bureau des affaires de désarmement, et nous soulignons qu'il importe d'encourager le renforcement de leur interopérabilité avec les programmes d'enseignement nationaux en ligne, le cas échéant. Le Bangladesh tient à remercier officiellement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement du travail utile qu'il continue d'accomplir, et souligne qu'il faut veiller à ce qu'il dispose des ressources accrues et prévisibles dont il a besoin pour s'acquitter de ses mandats et l'aider ainsi à développer et gérer sa base de connaissances, dont tous les États Membres peuvent se servir.

Le Bangladesh reste un ardent défenseur du multilatéralisme dans l'optique d'un désarmement général et complet. Nous continuons d'insister sur la nécessité de redynamiser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement afin d'imprimer un nouvel élan aux négociations intergouvernementales sur les questions en suspens relatives au désarmement et à la non-prolifération.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite des modestes progrès réalisés au cours de l'année écoulée dans les efforts pour renforcer le mécanisme pour le désarmement, et notamment de l'accord par consensus sur les recommandations concernant les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Toutefois, l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et l'absence d'accord sur le désarmement nucléaire au sein de la Commission du désarmement continuent d'avoir un impact négatif sur le système multilatéral. Il en résulte que les États cherchent d'autres instances pour délibérer des questions urgentes de sécurité internationale, et le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en est un parfait exemple.

L'Afrique du Sud accueille positivement les recommandations concernant les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques faites par la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement. Toutefois, cet organe doit être revitalisé pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité internationale, faute de quoi il risque de devenir superflu.

L'Afrique du Sud remercie tous les Présidents de la session de 2017 de la Conférence du désarmement de leurs efforts pour élaborer un programme de travail. Toutefois, nous sommes déçus de constater qu'une fois encore la Conférence n'a pas pu parvenir à un consensus pour reprendre ses travaux de fond, ce qui soulève des interrogations quant à son efficacité en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde. Le problème, au fond, c'est le refus continu d'un petit nombre d'États de respecter leurs obligations en matière de désarmement et de se soumettre à la primauté du droit international. En tant que pays attaché à la reprise des travaux de fond de la Conférence, l'Afrique du Sud a toujours fait preuve de la plus grande souplesse possible.

Nous restons disposés à examiner toute proposition qui contribuerait véritablement à sortir le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement de l'impasse dans laquelle il se trouve. Les négociations sont primordiales si nous voulons renforcer la primauté du droit international, qui est essentielle pour promouvoir un environnement de paix et de sécurité dans lequel les mêmes règles s'appliquent à tous les pays. L'Afrique du Sud continuera de participer activement et de façon constructive aux travaux des instances multilatérales de désarmement en vue de trouver des solutions.

M. Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Ma brève déclaration au nom du Portugal s'aligne pleinement sur celle faite précédemment par l'observatrice de l'Union européenne concernant ce groupe de questions.

La structure intégrée d'organes de l'ONU qui visent à poursuivre les efforts internationaux multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements reste cruciale et irremplaçable. Les problèmes de sécurité complexes, actuels et émergents, exigent un mécanisme des Nations Unies pour le désarmement qui soit efficace et ouvert à tous. À cet égard, la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement devraient travailler de manière à se renforcer mutuellement.

Il est regrettable qu'au cours des dernières décennies, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'ait pas été en mesure de s'acquitter normalement de son mandat, et qu'il n'y arrive toujours pas. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps demeure, et nous ne pourrions en sortir que si la volonté politique est au rendez-vous. Dix-sept ans

se sont écoulés depuis le dernier élargissement de la Conférence du désarmement. Depuis lors, la porte est restée fermée à l'admission de nouveaux États tels que le mien qui, au fil des ans, n'ont cessé de réaffirmer leur volonté de devenir membres à part entière de la Conférence. L'ordre du jour de la Conférence englobe des préoccupations mondiales qui devraient être traitées par un nombre de Membres des Nations Unies plus important que les 65 membres actuels, que nous ne considérons pas suffisamment représentatifs.

Le Portugal exhorte une fois de plus tous les États à s'attaquer à la question de la composition de la Conférence du désarmement en tant qu'étape importante vers sa revitalisation, ce qui contribuerait à la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Les modalités d'élargissement de la Conférence devraient être examinées rapidement. Le Portugal appuie fermement la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de poursuivre les consultations sur l'élargissement de sa composition.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, organe délibérant crucial de l'Assemblée générale en matière de désarmement, nous nous félicitons de l'adoption à la session de cette année de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Il s'agit là d'une percée importante, qui met fin à une impasse qui durait depuis 18 ans. Malheureusement, le Groupe de travail sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires n'a pu, une fois encore, parvenir à un consensus.

Le Portugal réitère son appel en faveur de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité vérifiable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Portugal se félicite des travaux en cours du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Entre-temps, un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires devrait être observé.

Prendre des mesures concrètes pour préserver le rôle directeur du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment en élargissant la Conférence du désarmement, contribuerait considérablement à relever les défis auxquels nous sommes confrontés et donnerait un nouvel élan à la diplomatie du désarmement. C'est la voie que nous devrions suivre.

M. Broilo (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne partage les vues présentées dans la déclaration de l'Union européenne. En outre, je voudrais présenter à la Première Commission quelques observations à titre national.

Il serait très insignifiant de se contenter de déclarer que le désarmement est une question très complexe, mais en fait, une telle déclaration devrait constituer le point de départ d'une réflexion sur le statu quo, et sur les perspectives et les voies et moyens d'un éventuel renforcement du désarmement. À notre avis, pour atteindre l'objectif final, nous devons disposer de mesures de confiance et de sécurité et de mécanismes de maîtrise des armements bien conçus. C'est pourquoi nous les considérons comme faisant partie du processus de désarmement.

Pour aborder cette question objectivement, il faut séparer, puis analyser et finalement synthétiser les conclusions sur les trois grands piliers juxtaposés du désarmement, à savoir les dispositifs institutionnels, les principaux défis de la politique de sécurité internationale et la volonté politique et la capacité des États Membres de la communauté des Nations Unies de s'engager politiquement et de contribuer aux dispositifs de désarmement. Une approche cohérente de ces trois éléments est un préalable indispensable à une action efficace afin de réaliser ne serait-ce que des progrès minimes. Nous sommes très désireux d'aborder ce problème précisément de cette manière, car la Pologne est réellement préoccupée par l'avenir des processus de désarmement et de non-prolifération, y compris le désarmement nucléaire.

Nous convenons tous que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Elle a été reconnue comme telle par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il faut comprendre que nos efforts communs doivent viser le renforcement de cet instrument et lui permettre de remplir sa mission. Le rôle de la présidence de la Conférence et du mécanisme de coordination des six présidents de chaque session est essentiel à cet égard. Avec la Première Commission et la Commission du désarmement de l'ONU, il constitue une base solide pour lancer et conduire des processus de désarmement.

Bien entendu, le fonctionnement des instances institutionnelles internationales ne doit jamais être déconnecté de la réalité. L'évolution de la situation géopolitique est le postulat premier et principal

qui doit être pris en considération. Plusieurs crises régionales prolongées touchant la sécurité influent considérablement, et de manière négative, sur la volonté non seulement de progresser sur la voie du désarmement, mais aussi de parachever ou de mettre en œuvre intégralement les accords internationaux existants.

La prise de conscience généralisée et croissante de l'opinion publique est un élément fondamental des sociétés modernes. L'opinion publique est en droit d'attendre de nouvelles avancées en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire. Toutefois, il incombe aux gouvernements des États de sortir de l'impasse de longue date de façon responsable, systématique et visionnaire, notamment grâce à des mesures de confiance et de sécurité bien définies et des mécanismes de maîtrise des armements. Toute initiative précipitée ne nous permettrait pas d'être à la hauteur de nos attentes.

J'aimerais à ce propos rappeler ce que mon pays déclarait en 2016 :

« De notre point de vue, une chose est fondamentale. Le mécanisme de désarmement doit rester un système logique, cohérent, reposant sur des bases réalistes et bien ancré dans le régime juridique international. » (A/C.1/71/PV.21, p. 22).

Toutes les tentatives visant à mettre en place des voies juridiques parallèles vont à l'encontre de cette affirmation. Voilà pourquoi un débat permanent sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération revêt tant d'importance. Il peut avoir lieu dans chacune des instances consacrées au désarmement, à New York, Vienne et Genève, si l'objectif commun consiste à élaborer des processus efficaces. Créer des divisions artificielles en la matière ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

Au stade actuel, l'engagement politique est l'élément le plus crucial. Bien entendu, le niveau de cet engagement n'est pas égal, de même que le rôle et l'influence politiques des différents États. J'aimerais citer cette remarque de Périclès sur la politique : « Ce n'est pas parce que vous ne vous intéressez pas à la politique que la politique ne s'intéressera pas à vous. » Concrètement, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre une évolution politique et sociale, nous devons prendre les devants.

Nous pensons que les réformes en cours de l'ONU permettront de relancer les efforts visant à consolider la paix et la sécurité, et notamment à

parvenir au désarmement. La Pologne ne ménagera aucun effort pour appuyer ce processus en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et Président du deuxième Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous encourageons tous nos partenaires à participer de manière constructive à ce processus, ainsi qu'aux travaux d'autres instances de désarmement. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un progrès qualitatif. Il n'y a pas d'autre choix possible.

M. Weisz (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Qu'il me soit permis d'y apporter quelques éléments complémentaires à titre national.

La France souhaite réaffirmer aujourd'hui son plein soutien aux enceintes légitimes de désarmement, connues sous le nom de « mécanisme de désarmement ». Son architecture, posée lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, demeure pertinente et doit être préservée. Elle fournit en effet le cadre multilatéral pour permettre aux États, par le dialogue et dans le respect des positions de chacun, de progresser sur la voie du désarmement. Cette approche inclusive, soucieuse des intérêts de chaque État, a fait ses preuves. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en attestent. Le haut degré d'universalité de ces instruments nous indique également que la règle exigeante du consensus permet de faire converger les positions du plus grand nombre possible d'États. Il s'agit là du socle indispensable pour renforcer la confiance entre tous les acteurs de la communauté internationale, dont la société civile, et pour garantir l'efficacité des mesures prises.

À l'inverse, les initiatives qui tendent à cliver les débats ou à stigmatiser nombre de pays, ainsi que nous le constatons aujourd'hui dans le domaine du désarmement nucléaire, ne permettent pas de fédérer nos efforts autour d'objectifs communs. Aussi mon pays est-il profondément préoccupé par cette dynamique qui tourne le dos à l'esprit du mécanisme de désarmement. Ces approches ne peuvent que nous éloigner de la voie exigeante du multilatéralisme efficace, qui repose entre autres sur un plein respect de la règle de droit. Nous regrettons, à ce titre, que la Conférence du désarmement n'ait pas pu se réunir durant quatre semaines.

Le mécanisme de désarmement a été le cadre cette année de plusieurs développements encourageants. D'abord, la Conférence du désarmement a décidé par consensus, en février 2017, la création du Groupe de travail sur la voie à suivre. Celui-ci a permis la tenue de discussions techniques approfondies sur les sujets à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Ces discussions sont utiles au rapprochement des positions, et en cela, elles permettent de préparer le terrain au lancement de négociations, qui restent au cœur du mandat de la Conférence du désarmement.

La France reste convaincue que seule la construction d'une compréhension partagée des enjeux des différents éléments constitutifs des accords de désarmement nous permettra de transcender les clivages politiques et d'ouvrir la voie à des progrès. La Conférence du désarmement demeure à ce titre cette enceinte unique où toute l'expertise nécessaire peut être mobilisée pour progresser ensemble. Et je souhaiterais souligner ici l'importance qui s'attache à ce que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, partie intégrante du mécanisme, puisse pleinement contribuer, grâce à son expertise, au rapprochement des pays.

Ensuite, ici même à New York, le mécanisme de désarmement a également enregistré des progrès encourageants au cours de l'année écoulée : la Commission du désarmement des Nations unies est parvenue, pour la première fois depuis 1999, à s'accorder fin avril sur des recommandations relatives à des mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes conventionnelles. Enfin, le groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale pour la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est parvenu en juin à s'entendre par consensus sur des recommandations destinées à l'Assemblée générale quant aux objectifs et à l'ordre du jour préconisés pour cette manifestation. Ces différentes approches montrent que le mécanisme de désarmement peut retrouver sa pleine efficacité.

Pour aller plus loin, mon pays restera attentif à renforcer la capacité de la Conférence du désarmement à traiter de manière cohérente de tous les enjeux de désarmement, en tenant pleinement compte des défis de sécurité actuels. À ce titre, mon pays estime essentiel que la Conférence du désarmement reste saisie du suivi des graves crises de prolifération auxquelles nous

sommes aujourd'hui confrontés, notamment s'agissant de la Corée du Nord.

Je rappelle également que la France continue de considérer le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires comme le sujet le plus mûr pour faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Mon pays reste également ouvert à l'examen des autres questions qui pourraient être intégrées à un programme de travail équilibré de la Conférence du désarmement recueillant le consensus.

Les difficultés financières de plusieurs Conventions existantes sont préoccupantes. Nous devons agir pour qu'à l'avenir, les réunions décidées puissent se tenir dans des conditions satisfaisantes, dans le respect du multilinguisme. Nous devons aussi améliorer les perspectives de travail des personnels dévoués qui apportent une expertise et un appui remarquables. La France s'associe aux efforts engagés par la Haute-Représentante et les responsables du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour identifier des solutions durables à ces problèmes.

Par ailleurs, nous restons disposés à examiner toute proposition réaliste et acceptable par tous destinée à améliorer le fonctionnement du mécanisme. À cet égard, nous veillerons à ce que tout développement, notamment dans le cadre de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais également dans celui de la Commission du désarmement de l'ONU ou de la Conférence du désarmement, s'opère dans le respect de la règle du consensus.

Relancer le mécanisme de désarmement doit être la responsabilité de tous. La France reste engagée à y prendre toute sa part.

M^{me} Claringbould (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas s'associent à la déclaration de l'Union européenne et souhaitent faire des observations complémentaires à titre national.

À la suite des élections générales qui ont eu lieu cette année aux Pays-Bas, notre nouveau gouvernement est prêt à se mettre au travail cette semaine sur la base d'un accord de coalition multipartite. Dans son chapitre consacré à la politique étrangère, l'accord stipule que le monde n'a jamais été aussi prospère et développé qu'aujourd'hui. De nouveaux progrès s'imposent toutefois. La coopération est mise à rude épreuve. Conscients de cette situation, les Pays-Bas

continueront d'appuyer fermement l'ordre mondial fondé sur des règles, en mettant l'accent sur les partenariats éprouvés, notamment avec l'Organisation des Nations Unies. Dans l'environnement géopolitique et sécuritaire d'aujourd'hui, une bonne gouvernance mondiale, et donc des mécanismes de désarmement solides, sont essentiels.

La Première Commission est une instance importante qui se réunit annuellement pour donner des orientations à nos travaux sur le désarmement et la sécurité internationale. La présence de tous les États Membres de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales et la participation active de la société civile sont nécessaires à sa légitimité. Outre le fait qu'elle offre aux États Membres une tribune pour faire entendre leurs positions nationales, il importe que le dialogue soit encouragé afin de créer un espace permettant d'écouter les argumentations des uns et des autres, de rapprocher les positions et d'établir véritablement des passerelles. C'est un premier pas vers la revitalisation du mécanisme pour le désarmement.

La Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation pour le désarmement, puisqu'elle a supplanté la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Dans nos efforts pour revitaliser le mécanisme pour le désarmement, notre pays estime qu'il n'y a pas besoin de changer cet aspect. Toutefois, étant donné que les nouvelles technologies – ou ce qu'on appelle « les nouvelles frontières » – ont un impact sur la paix et la sécurité, nous devons adapter le mécanisme pour le désarmement afin qu'il soit en mesure de faire face à ces nouvelles menaces potentielles. Cela signifie qu'il faut faire preuve de souplesse en ce qui concerne la portée, premièrement, du résultat des négociations à la Conférence du désarmement et, deuxièmement, des questions qui y sont abordées.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne mentionne pas les traités juridiquement contraignants comme résultat final. Elle fait référence aux mesures de désarmement. Compte tenu des progrès technologiques à double usage, comme ceux du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique, et de l'impact de l'intelligence artificielle sur les systèmes d'armes, nous devons faire preuve de souplesse, au sens le plus large du terme, lorsque nous envisageons des mesures telles que l'élaboration de normes, principes, directives ou

codes de conduite régissant les questions multilatérales de désarmement et de sécurité. Nous devons élargir davantage la participation des différentes parties prenantes afin de nous adapter au monde d'aujourd'hui. Cela renvoie à l'universalisation et à la participation de la société civile. Les Pays-Bas se félicitent donc de l'intention du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Michael Møller, de convoquer le prochain Forum de la société civile en 2018. Dans le contexte de la revitalisation du mécanisme pour le désarmement, les Pays-Bas souhaitent vivement que ces questions soient abordées de manière plus approfondie lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les Pays-Bas ne sont pas de l'avis de ceux qui estiment qu'en raison de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, il faudrait mettre fin aux travaux de cette instance. Mon pays a jugé utiles les discussions de fond qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Lynn, du Myanmar. Les Pays-Bas tiennent également à remercier les facilitateurs pour leurs efforts. Nous étions proches d'un accord sur les recommandations relatives à un programme de travail. Nous nous félicitons notamment de la souplesse dont ont fait preuve certains États en ce qui concerne l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous continuons d'attacher une grande importance à un tel traité, que nous considérons comme un pas important en matière de désarmement, dont la négociation peut et doit commencer sans délai. Les travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, que les Pays-Bas sont fiers de coparrainer avec le Canada et l'Allemagne, contribueront à préparer plus encore le terrain pour les négociations.

Les Pays-Bas et de nombreux autres États ont fait preuve de souplesse sur d'autres grands points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous appelons tous les États à faire preuve de la plus grande souplesse pour faire avancer cette instance vers des négociations. La question qui se pose est de savoir ce qu'ils peuvent offrir, et non ce qu'ils veulent, comme l'Ambassadeur Lynn l'a dit à juste titre. Les Pays-Bas jugent encourageant que la Commission du désarmement ait adopté cette année des recommandations dans le domaine du désarmement conventionnel. Nous souhaitons vivement que cette

évolution positive s'étende aux autres points de l'ordre du jour de cet organe.

Notre déclaration complète, qui comprend des paragraphes sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et sur les questions financières concernant les organes conventionnels basés à Genève, est disponible sur PaperSmart.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée est fermement attachée aux efforts multilatéraux de désarmement dans le cadre du mécanisme pour le désarmement en vigueur qui permettent de créer les conditions d'un monde plus sûr et plus sécurisé. Pourtant, il est vrai que les nombreuses années d'impasse au sein de la Commission du désarmement de l'ONU et de la Conférence du désarmement ont influencé nos attentes et nos approches. À cet égard, il convient de relever que, cette année, nous avons vu quelques signes positifs au beau milieu de cette impasse prolongée.

Comme nous le savons tous, en avril, la Commission du désarmement a adopté par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, les premières recommandations adoptées depuis 1999. Ce résultat positif a été rendu possible grâce aux efforts conjoints de tous les États Membres, ce qui montre que nous pouvons nous accorder sur des questions de longue date. C'est cette volonté d'agir qui compte et qui est importante.

La République de Corée attend avec intérêt d'examiner à la Commission du désarmement, à partir de l'année prochaine, de nouveaux points de l'ordre du jour tels que les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, avec un élan renouvelé. Nous espérons également que la dynamique positive à la Commission du désarmement s'étendra à d'autres instances multilatérales de désarmement et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

La République de Corée attache une grande importance à la Conférence du désarmement, la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement ayant fait l'objet d'un accord. Au cours de la session de 2017, la Conférence a décidé de créer le Groupe de travail sur la voie à suivre pour

« faire le point sur les progrès [réalisés jusqu'à présent], identifier les questions qui nécessitent un travail de fond... trouver un terrain d'entente

pour un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et envisager des mesures pour l'avenir ».

En fait, le vaste mandat du Groupe de travail, en raison de son caractère totalement englobant, a montré que nous sommes tous bien conscients du travail préparatoire qui doit être fait pour relancer les négociations.

Pourtant, malgré des efforts considérables, en particulier de la part du Président et des facilitateurs, nous ne sommes pas parvenus à un accord sur les recommandations du Groupe de travail. Cela nous amène à penser qu'une dichotomie artificielle séparant le travail de négociation préalable des négociations réelles ne contribue pas au travail efficace et efficient de la Conférence du désarmement. Il appartiendra aux membres de la Conférence, y compris ma délégation, de tirer les enseignements des échecs passés et de mettre ses réalisations à profit.

Alors que la longue impasse appelle à redoubler d'efforts en termes de coopération et de mobilisation d'une volonté politique collective, il est regrettable que, pour la première fois dans l'histoire de la Conférence du désarmement et probablement de l'ONU, les États Membres n'aient pas eu la possibilité de présenter leurs vues et d'examiner un programme de travail, que le Président doit élaborer et présenter expressément. Une session de la Conférence raccourcie de quatre semaines est un problème grave qui ne doit pas se reproduire.

Ma délégation espère sincèrement que tous les États membres de la Conférence du désarmement pourront immédiatement commencer à imprimer un nouvel élan à ses travaux. C'est la seule façon pour la Conférence de répondre aux attentes de la communauté internationale, de s'acquitter de son mandat de longue date et de prouver une fois de plus sa pertinence au sein du mécanisme pour le désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur le groupe de questions "Mécanisme de désarmement", pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants demain avant de nous prononcer sur les projets de texte dont la Commission est saisie.

Je donne maintenant la parole à ceux qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette totalement les remarques gratuites et trompeuses que vient de faire le représentant des États-Unis au sujet des essais nucléaires et du lancement d'un missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée.

Si la République populaire démocratique de Corée doit se doter de l'arme nucléaire, c'est précisément à cause des États-Unis. Nous avons dû renforcer et développer notre puissance nucléaire au niveau actuel afin de pouvoir faire face aux États-Unis. Ce pays est le premier à produire des armes nucléaires et le seul à les avoir utilisées, massacrant des milliers de civils innocents. La cause profonde de la question nucléaire dans le monde et dans la péninsule coréenne trouve donc son origine dans les menaces nucléaires des États-Unis. À toutes fins utiles, notre puissance nucléaire nationale vise à mettre fin à la menace nucléaire des États-Unis et à empêcher une invasion militaire de leur part. Notre but ultime est d'établir un équilibre des forces avec les États-Unis.

Si les États-Unis craignent tant nos armes nucléaires et nos missiles balistiques intercontinentaux, alors la plus grande puissance nucléaire du monde devrait démanteler toutes ses armes nucléaires et adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non nucléaire. Tous les problèmes liés à la question nucléaire dans la péninsule coréenne et dans le monde seraient ainsi résolus facilement et correctement.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends à nouveau la parole pour exercer mon droit de réponse et réagir aux remarques ridicules faites une fois de plus par le représentant du régime de Pyongyang. Cela fait quatre semaines que nous entendons pareils commentaires. Rien ne change. Et je suis obligé de rester assis dans cette salle et de répondre aux accusations ridicules.

Les États-Unis ne constituent pas une menace pour la Corée du Nord. Ce pays le sait. Ses actes de provocation, ses mesures d'intimidation, ses tirs de missiles et ses essais de missiles sont une source de préoccupation pour le monde entier. La Corée du Nord continuera d'essayer de présenter cela comme un conflit entre elle et les États-Unis. Je rappelle au représentant de ce pays que ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un conflit entre la communauté internationale et la Corée du Nord.

Celle-ci doit honorer ses obligations et mettre fin à ces mesures d'intimidation et à ces actes de provocation.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, si jamais elle veut rentrer dans les bonnes grâces de la communauté internationale, elle sait ce qu'elle doit faire. Mais, elle doit absolument mettre fin à ces mesures d'intimidation et à ces actes de provocation. Cela ne fait qu'accroître l'isolement du régime et de son peuple. J'invite donc le représentant de la Corée du Nord à cesser sa diatribe continuelle contre les États-Unis et à prendre conscience du fait que la rhétorique et le régime de son pays constituent une menace pour la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et au-delà.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je viens d'entendre des remarques sans fondement de la part du régime de Washington. Je tiens à préciser que c'est véritablement à cause des États-Unis que la République populaire démocratique de Corée possède une arme nucléaire. Nous avons dû renforcer et développer notre puissance nucléaire au niveau actuel pour faire face aux États-Unis.

Les États-Unis tentent de transformer totalement l'affaire qui les oppose à la République populaire démocratique de Corée en une affaire internationale. Ils essaient de tromper le monde. Comme je l'ai déjà dit, si les États-Unis adhéraient au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, toutes les questions et tous les problèmes seraient résolus clairement et correctement.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref.

Premièrement, nous ne reconnaissons pas la Corée du Nord en tant qu'État doté de l'arme nucléaire. Je tiens à être très clair à ce sujet. Deuxièmement, je rappelle au représentant du régime de Pyongyang que les États-Unis défendront les intérêts de leur peuple et

de leurs alliés. Cet engagement est intangible et il ne doit faire l'objet d'aucun doute.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je ne voulais pas perturber le déroulement de la séance d'aujourd'hui consacrée au mécanisme pour le désarmement, c'est-à-dire la Commission du désarmement ici à New York, la Conférence du désarmement à Genève, etc. En ce qui concerne la Commission du désarmement, je tiens à signaler officiellement qu'au moins un tiers des remarques faites par les orateurs ont porté sur les actes de provocation de la Corée du Nord.

Pour terminer, je voudrais dire que le ciel est bleu. Il ne change pas de couleur, même si la Corée du Nord a prétendu un million de fois qu'il n'était pas bleu. J'exhorte tous ceux qui font de tels commentaires à cesser de les faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué plus tôt, la cérémonie de remise de certificats aux lauréats du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement au titre de l'année 2017 doit commencer dans quelques minutes dans cette salle de conférence. Comme le veut la tradition, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, s'adressera aux lauréats. À cette fin, et selon la pratique établie, je vais maintenant suspendre la séance. Je demande à toutes les délégations de bien vouloir rester à leur place pour la cérémonie afin de féliciter et d'encourager nos jeunes collègues.

La séance, suspendue à 17 h 30, est reprise à 17 h 45.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps imparti pour la présente séance.

La séance est levée à 17 h 45.